

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 juin 2019

RESTAURATION DE NOTRE-DAME DE PARIS - (N° 2073)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 204

présenté par

Mme Le Grip, Mme Bassire, M. Viala, M. Larrivé, M. Minot, Mme Corneloup, M. de la  
Verpillière, Mme Bazin-Malgras et Mme Anthoine

-----

**ARTICLE 8**

Compléter la deuxième phrase de l'alinéa 1 par les mots :

« , ainsi que des représentants du Centre des monuments nationaux. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement rétablit le texte adopté par le Sénat, en associant le Centre des monuments nationaux dans la gouvernance de l'établissement public.